

# LE NOUVEAU LYCÉE

VOIES GÉNÉRALE & TECHNOLOGIQUE :  
LES INFORMATIONS UTILES  
POUR LA RENTRÉE 2011

ministère  
éducation  
nationale  
jeunesse  
vie associative



# Sommaire

## p. 02 LES POINTS CLÉS DE LA RÉFORME

### p. 04 MIEUX ORIENTER

Une orientation plus progressive  
Une orientation plus ouverte  
Une orientation plus juste

### p. 08 MIEUX ACCOMPAGNER CHAQUE LYCÉEN

Pour tous, un accompagnement personnalisé  
Dans un cadre national réaffirmé, plus d'initiatives et de responsabilités

### p. 12 MIEUX S'ADAPTER À SON ÉPOQUE

Un lycée qui favorise l'apprentissage des langues vivantes  
Un lycée qui favorise l'accès à la culture  
Un lycée qui favorise la responsabilisation des lycéens

## p. 16 EN PRATIQUE, POUR CHAQUE CLASSE

### p. 18 LA NOUVELLE CLASSE DE SECONDE

### p. 22 LES NOUVELLES CLASSES DE PREMIÈRE À LA RENTRÉE 2011

### p. 28 LES NOUVELLES CLASSES TERMINALES À LA RENTRÉE 2012

## p. 36 GLOSSAIRE

## p. 37 LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME

# Vers un lycée qui assure la réussite de chaque élève

En l'espace d'une génération, le lycée a ouvert grand ses portes. Il a contribué à élever le niveau de qualification d'un nombre croissant de jeunes Français : aujourd'hui, 66 % d'une classe d'âge obtient le baccalauréat contre moins de 26 % en 1980.

Mais force est de constater qu'il n'a pas atteint tous ses objectifs. Deux réalités pour s'en convaincre : chaque année, plus de 50 000 jeunes quittent définitivement le lycée sans le baccalauréat et un étudiant sur deux échoue en première année universitaire.

Conformément à l'ambition tracée par le Président de la République, nous réformons aujourd'hui le lycée général et technologique, après avoir réformé le lycée professionnel. Nous voulons qu'il tienne à nouveau toutes ses promesses. Un lycée qui réussit, c'est un lycée qui fait réussir chaque élève, c'est un lycée qui offre à chacun une perspective d'avenir.

Le lycée que nous voulons, c'est un lycée qui refuse tous les fatalismes, un lycée qui tire vers le haut tous les élèves, un lycée qui permet aux plus méritants d'atteindre l'excellence.

Pour atteindre cette ambition, j'ai fixé trois objectifs majeurs à la réforme du lycée général et technologique : une orientation plus ouverte, progressive et continue, un accompagnement personnalisé tout au long de la scolarité, un lycée en phase avec son époque.

Ces orientations ont été largement débattues avec l'ensemble des partenaires du système éducatif. Leur mise en œuvre, déjà engagée en classe de seconde générale et technologique depuis la rentrée 2010, se poursuit à la rentrée 2011 avec la mise en place des nouvelles séries générales et des nouvelles séries technologiques renouvées en classe de première. Leur organisation, mise en perspective par rapport à l'ensemble des objectifs de la réforme en cours, est présentée en détail dans ce document.

Le lycée de demain, le lycée au service de la réussite de chacun, nous le bâtissons ensemble. Je compte donc sur l'engagement de chacun d'entre vous parce qu'il en va de l'avenir de notre jeunesse, de toute notre jeunesse.

**Luc Chatel**

Ministre de l'éducation nationale,  
de la jeunesse et de la vie associative



Les.  
points clés de la réforme

# MIEUX orienter

MIEUX orienter

## UNE ORIENTATION plus progressive

La classe de seconde conçue comme une vraie classe de détermination et l'instauration d'une spécialisation progressive entre la première et la terminale permettent une orientation plus réfléchie et moins irréversible.

### LES MESURES

#### La seconde devient une vraie classe de détermination

- L'enseignement de langue vivante 2 est intégré au tronc commun de la classe de seconde pour renforcer la culture commune de tous les élèves de cette classe.
- Pour favoriser la découverte de nouvelles disciplines, deux enseignements d'exploration de 1 h 30 hebdomadaire sont proposés. Certains de ces enseignements ont un horaire plus important, notamment la langue vivante 3 et les langues et cultures de l'Antiquité (latin et grec).
- À l'entrée en seconde, l'élève choisit ses deux enseignements d'exploration, dont au moins un parmi les enseignements suivants dans le champ de l'économie : principes fondamentaux de l'économie et de la gestion ou sciences économiques et sociales. Pour favoriser une meilleure connaissance des enseignements technologiques en classe de seconde, les élèves qui le souhaitent peuvent suivre un troisième enseignement d'exploration, à condition de choisir deux enseignements d'exploration technologiques en plus de l'enseignement relevant du champ de l'économie.
- Aucun enseignement d'exploration n'est requis pour l'accès aux différentes séries de première générale ou technologique.

#### Une réorientation facilitée en première

- Afin de faciliter la réorientation entre les différentes séries au cours ou à la fin de l'année, les enseignements communs en classe de première sont portés à environ 60 % de l'emploi du temps des élèves.

#### Des stages de remise à niveau et des stages passerelles sont mis en place

- Les élèves volontaires peuvent choisir, sur recommandation du conseil de classe, de suivre des stages de remise à niveau ou des stages passerelles. Ils ont lieu durant l'année scolaire ou pendant les vacances.
- Ces stages sont proposés aux lycéens et sont assurés par des enseignants volontaires.
- Les stages de remise à niveau permettent d'éviter le redoublement.
- Les stages passerelles permettent des corrections de trajectoire. Ils s'adressent aussi bien aux lycéens de la voie générale qu'à ceux de la voie technologique ou de la voie professionnelle qui souhaitent changer de voie ou de série.



# UNE ORIENTATION plus ouverte

La réforme vise à rééquilibrer les parcours de formation pour faire de chacun d'entre eux une voie d'excellence.

## LES MESURES

### Le rééquilibrage entre les différentes voies

- Les voies générale et technologique conservent leurs spécificités pédagogiques.
- Classe de détermination, la seconde devient un moment privilégié pour mieux découvrir toutes les voies et séries.
- La voie technologique a pour vocation de conduire les élèves vers une poursuite d'études supérieures. Les séries technologiques industrielles et de laboratoire sont profondément renouvelées pour atteindre cet objectif :
  - en classes de première et terminale, l'importance des enseignements technologiques transversaux dans les nouvelles séries Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) et Sciences et technologies de laboratoire (STL) permet aux élèves d'acquérir des compétences technologiques polyvalentes,
  - plus spécialisées en terminale, ces séries offriront de larges débouchés vers l'enseignement supérieur et prépareront mieux les élèves aux études supérieures.

### Le rééquilibrage entre les différentes séries

- La série L est revalorisée :
  - avec de nouveaux enseignements de littérature aux contenus modernisés,
  - elle devient la série d'excellence pour les langues avec la possibilité de suivre trois langues vivantes ou un enseignement de langue vivante 1 ou 2 renforcé,
  - un enseignement de littérature étrangère en langue étrangère obligatoire est créé en classe de première dès la rentrée 2011 puis en terminale l'année suivante,
  - en classe terminale, un nouvel enseignement de spécialité de droit et grands enjeux du monde contemporain est créé pour élargir la palette de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.
- La vocation scientifique de la série S est clairement affirmée : les enseignements scientifiques représentent 50 % du total des enseignements dans le cycle terminal (classes de première et terminale). La série S est enrichie en classe terminale d'un nouvel enseignement de spécialité intitulé informatique et sciences du numérique.
- En série ES, les enseignements de spécialité de terminale se diversifient : les élèves peuvent choisir des enseignements d'économie approfondie ou de sciences sociales et politiques.
- Les nouveaux enseignements scientifiques et technologiques dans les séries Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) et Sciences et technologies de laboratoire (STL) permettent un éventail de poursuite d'études beaucoup plus large qu'aujourd'hui.
- La nouvelle série Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A) est dédiée à la formation technologique en arts appliqués.

# UNE ORIENTATION plus juste

L'organisation des parcours scolaires doit offrir à chaque élève, sans distinction, la possibilité d'exploiter au mieux ses capacités. Les nouvelles mesures complètent les actions existantes (entretiens personnalisés d'orientation, orientation active...). Elles offrent un cadre à la poursuite des actions engagées au collège au titre du parcours de découverte des métiers et des formations. L'objectif est de passer d'une orientation trop souvent subie à une orientation éclairée et réversible.

## LES MESURES

### Un tutorat, dès la classe de seconde, pour accompagner l'élève dans ses choix d'orientation

- Un tutorat est proposé à tous les élèves dès la classe de seconde.
- Le tutorat est assuré par les enseignants, y compris les professeurs documentalistes, ou les conseillers principaux d'éducation (CPE) volontaires.
- Chaque élève bénéficie des conseils d'un adulte référent tout au long de sa scolarité.
- Le tuteur aide l'élève dans ses choix en relation avec le professeur principal et le conseiller d'orientation-psychologue.

### Une meilleure information des élèves

- De la seconde à la terminale, dans le cadre des deux heures hebdomadaires d'accompagnement personnalisé, chaque élève dispose aussi d'un temps consacré à l'élaboration de son projet d'orientation.
- Des forums de l'emploi sont organisés dans chaque établissement.
- La plateforme [monorientationligne.fr](http://monorientationligne.fr) de l'Onisep offre une information interactive et géolocalisée.

# MIEUX ACCOMPAGNER chaque lycéen

MIEUX ACCOMPAGNER chaque lycéen

## POUR TOUS un accompagnement personnalisé

La mise en place, de la seconde à la terminale, d'un accompagnement personnalisé de deux heures hebdomadaires est une mesure essentielle de la réforme. L'accompagnement personnalisé soutient l'élève dans la réussite de sa scolarité et l'aide à gagner en autonomie.

### LES MESURES

#### **Ce nouveau temps pédagogique est distinct des heures de cours**

- Les deux heures d'accompagnement personnalisé sont intégrées dans l'horaire-élève actuel pour ne pas alourdir l'emploi du temps des lycéens.

#### **L'accompagnement personnalisé répond aux besoins de chaque lycéen**

- Selon les besoins et les aspirations des élèves, l'accompagnement personnalisé a pour objectifs :
  - d'apporter un soutien aux élèves qui rencontrent des difficultés,
  - de leur permettre d'approfondir leurs connaissances,
  - de les accompagner dans leur projet d'orientation.

Toutes ces activités peuvent donner lieu à des travaux interdisciplinaires et contribuent à une meilleure préparation à l'enseignement supérieur.

- L'orientation fait partie intégrante de l'accompagnement personnalisé.

#### **L'accompagnement personnalisé est assuré par les enseignants**

- L'équipe pédagogique en charge de l'accompagnement personnalisé définit son projet d'utilisation des deux heures hebdomadaires en fonction des besoins de chaque élève.
- Les enseignants assurent l'accompagnement personnalisé, sur leur horaire-professeur.



# DANS UN CADRE NATIONAL RÉAFFIRMÉ **plus d'initiatives et de responsabilités**

Pour répondre aux besoins de chaque élève, la réforme donne des marges de manœuvre aux établissements en garantissant un volume d'heures-professeur qui permet la mise en place de groupes à effectif réduit.

## LES MESURES

### **Le cadre national fixe les heures-élèves et garantit le volume d'heures-professeur**

- Les heures précédemment affectées aux dédoublements par discipline sont globalisées.
- L'utilisation de ces heures fait l'objet d'une consultation des équipes pédagogiques au sein de chaque établissement.
- Ces heures sont utilisées pour la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé et l'enseignement des disciplines.

# MIEUX S'ADAPTER à son époque



MIEUX S'ADAPTER à son époque

## UN LYCÉE QUI FAVORISE l'apprentissage des langues vivantes

C'est un volet ambitieux du projet : au terme de la scolarité, chaque lycéen doit maîtriser au minimum deux langues vivantes. La série L doit devenir une série d'excellence tournée vers l'international.

### LES MESURES

#### Les enseignements sont dispensés par groupes de compétences

- De la seconde à la terminale, les enseignements de langues vivantes sont dispensés en groupes de compétences afin de permettre un meilleur apprentissage.
- Les élèves sont regroupés selon leur profil linguistique. Les groupes de compétences répondent à leurs besoins en prenant en compte leurs capacités à comprendre et à s'exprimer dans la langue aussi bien à l'oral qu'à l'écrit.
- Les horaires de langues vivantes 1 et 2 sont globalisés pour faciliter la constitution des groupes de compétences.
- Les programmes et les horaires de langues vivantes 1 et 2 sont communs à toutes les séries de la voie générale. Ceux des séries technologiques sont harmonisés.

#### L'enseignement en langue étrangère est largement développé

- La langue vivante 2 est introduite dans les enseignements communs de la classe de seconde générale et technologique. Elle devient obligatoire dans toutes les séries générales et est généralisée progressivement à toutes les séries technologiques.
- Chaque fois que cela est possible, l'enseignement d'une discipline générale (histoire-géographie, sciences, etc.) est proposé en langue étrangère aux lycéens.
- L'utilisation généralisée des baladeurs numériques permet aux lycéens de pratiquer la langue au quotidien.

#### La série L renforce son orientation internationale

- Le lycéen renforce sa culture grâce à l'introduction d'un enseignement de littérature étrangère en langue étrangère.
- Les élèves qui le souhaitent peuvent renforcer l'apprentissage de leur langue vivante 1 ou 2.
- Une troisième langue vivante étrangère peut être suivie comme enseignement de spécialité.

#### Chaque établissement noue au moins un partenariat avec un établissement étranger

- Les partenariats entre établissements facilitent les séjours linguistiques ou les échanges entre élèves français et étrangers.

# UN LYCÉE QUI FAVORISE l'accès à la culture

Pour mieux combattre les inégalités et élargir l'horizon des élèves, le lycée favorise un accès plus large à la culture pour tous les lycéens.

## LES MESURES

### La mise en place d'un « référent culture »

- Dans chaque lycée, un membre de l'équipe éducative devient « référent culture ».
- Il est chargé d'animer la vie culturelle au sein de l'établissement et d'assurer le développement de partenariats avec des structures culturelles et des artistes, en France et à l'étranger.

### La généralisation des partenariats

- Pour développer l'accès à la culture, les partenariats entre les lycées et les établissements culturels sont généralisés.
- Ces partenariats et la mise à disposition d'une information culturelle mise à jour contribuent à une fréquentation accrue des lieux culturels par les lycéens.
- L'enseignement transversal d'histoire des arts au lycée, porté par toutes les disciplines, prend appui sur ces partenariats.

### Le développement de la culture cinématographique

- Une plateforme de vidéos à la demande permet de diffuser, au sein même de l'établissement, les grandes œuvres du patrimoine cinématographique.
- Des séances de cinéma sont organisées dans tous les lycées, plusieurs fois par mois, en fin de journée.
- Ces séances contribuent à l'éducation à l'image et à la transmission d'une culture cinématographique commune.
- Les lycéens sont pleinement associés au choix de la programmation, participent à la préparation des séances et animent les débats de l'après-projection.
- Ils disposent d'outils pédagogiques adaptés pour les aider à réaliser ce projet. Ces outils sont disponibles sur le site [www.cinelycee.fr](http://www.cinelycee.fr)

# UN LYCÉE QUI FAVORISE la responsabilisation des lycéens

Pour mieux préparer la transition vers les études supérieures et la vie professionnelle, le lycée favorise la responsabilisation des lycéens.

## LES MESURES

### La représentativité des lycéens est améliorée

- Les textes relatifs aux différentes formes d'expression des lycéens (journal du lycée, réunions, association...) ont été modernisés.
- Les délégués lycéens bénéficient d'une formation adéquate pour être mieux à même d'accomplir leurs missions et disposent d'un guide de l' élu.
- Des ressources pour favoriser l'engagement des lycéens sont disponibles (kit pour créer son journal lycée déjà disponible, guide de l' élu lycéen et guide de l'engagement au lycée disponibles aux deuxième et troisième trimestres de l'année scolaire 2011-2012).
- Pour gagner en efficacité, la place et le rôle du conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) ont été redéfinis. Ainsi les dix représentants lycéens au CVL sont désormais tous élus pour deux ans au suffrage universel direct. L'instance sera renouvelée par moitié chaque année dès octobre 2011. Ses attributions ont été élargies : le CVL doit notamment être consulté sur l'accompagnement personnalisé des élèves.

### Les engagements et le bénévolat sont valorisés et reconnus dans le livret de compétences expérimental

- Les responsabilités prises au lycée et en dehors deviennent un élément d'appréciation reconnu dans le livret de compétences. Celui-ci est expérimenté dans 69 lycées dont 35 lycées professionnels.
- L'élève bénéficie d'un accompagnement pour rédiger son CV et peut valoriser ses engagements, les initiatives qu'il prend dans le lycée ou en dehors.
- Le lycée favorise la responsabilisation des élèves par le biais de partenariats avec des associations ou la prise en compte des initiatives lycéennes dans le projet d'établissement.

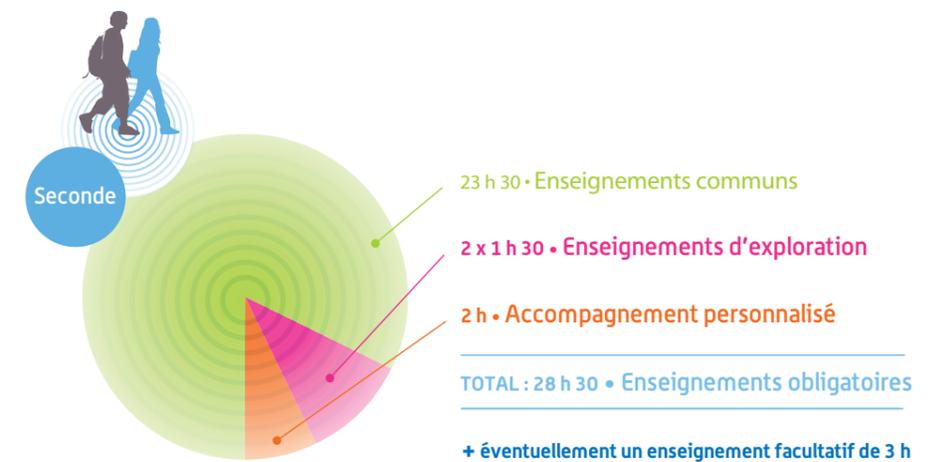


• En pratique,  
pour chaque classe

# LA NOUVELLE CLASSE DE seconde

LA NOUVELLE CLASSE DE **seconde**

## LE NOUVEL AMÉNAGEMENT des temps pédagogiques



### L'organisation de la classe de seconde

La classe de seconde générale et technologique comprend :

- **Des enseignements obligatoires :**
  - des enseignements communs (80 % de l'horaire-élève) : français, langues vivantes 1 et 2, histoire-géographie, mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, éducation civique, juridique et sociale (ECJS) pour donner une culture générale à tous les élèves,
  - des enseignements d'exploration pour aider l'élève à se familiariser avec de nouvelles disciplines et se déterminer sur le choix d'une série de première,
  - un accompagnement personnalisé.
- **Pour les élèves volontaires :**
  - un dispositif de tutorat pour les aider à définir leur projet de formation et d'orientation,
  - des stages de remise à niveau et des stages passerelles pour rendre l'orientation moins irréversible et limiter les redoublements. Ces stages se déroulent au cours de l'année scolaire ou pendant les vacances.

## GRILLE HORAIRE DE LA NOUVELLE CLASSE DE SECONDE

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	HORAIRES ÉLÈVE
<b>Enseignements communs</b>	
• Français	4 h
• Histoire-géographie	3 h
• Langue vivante 1	5 h 30
• Langue vivante 2	
• Mathématiques	4 h
• Physique-chimie	3 h
• Sciences de la vie et de la Terre (SVT)	1 h 30
• Éducation physique et sportive	2 h
• Éducation civique, juridique et sociale	0 h 30
<b>Accompagnement personnalisé</b>	
• Enseignements d'exploration	2 h
	2 x 1 h 30
<b>HORAIRE TOTAL ÉLÈVE</b>	
	28 h 30
<i>Horaire pour les groupes à effectif réduit</i>	10 h 30

De plus, les lycéens peuvent bénéficier d'un enseignement facultatif : langues et cultures de l'Antiquité (latin ou grec), langue vivante 3, arts ou éducation physique et sportive (EPS).

# LA SECONDE DEVIENT UNE VRAIE CLASSE DE DÉTERMINATION

## Les enseignements d'exploration

**2 x 1 h 30 hebdomadaire (ou 2 x 54 h annuelles)**

**Un premier enseignement choisi par l'élève parmi les enseignements d'économie**



**Un second enseignement choisi par l'élève parmi les autres enseignements ou l'enseignement d'économie non pris en choix 1**



Par dérogation :

- deux enseignements d'exploration technologiques en plus de l'enseignement d'économie au choix : création et innovation technologiques, sciences de l'ingénieur, santé et social, biotechnologies ou sciences et laboratoire,
- un seul enseignement d'exploration au choix : création et culture design, EPS ou arts du cirque.

Exemple 1 : **Sciences économiques et sociales** + **Sciences de l'ingénieur**

Exemple 2 : **Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion** + **Sciences économiques et sociales**

Exemple 3 : **Sciences économiques et sociales** + **Sciences de l'ingénieur** + **Création et innovation technologiques**

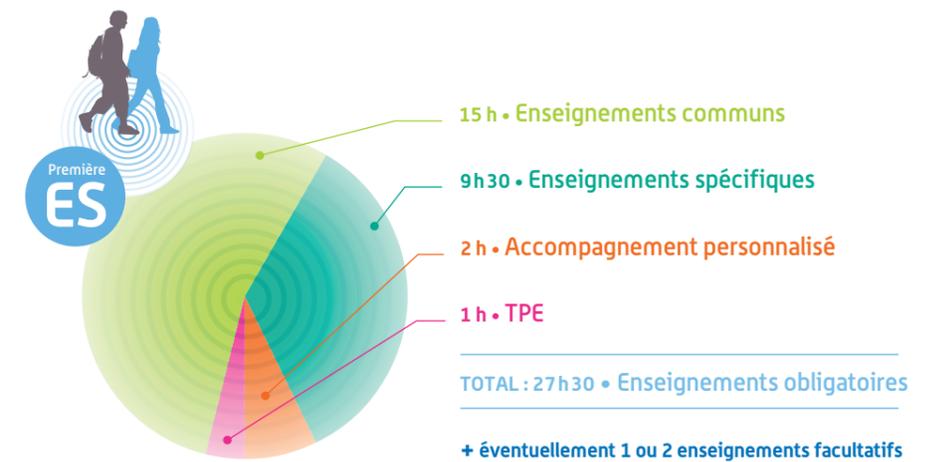
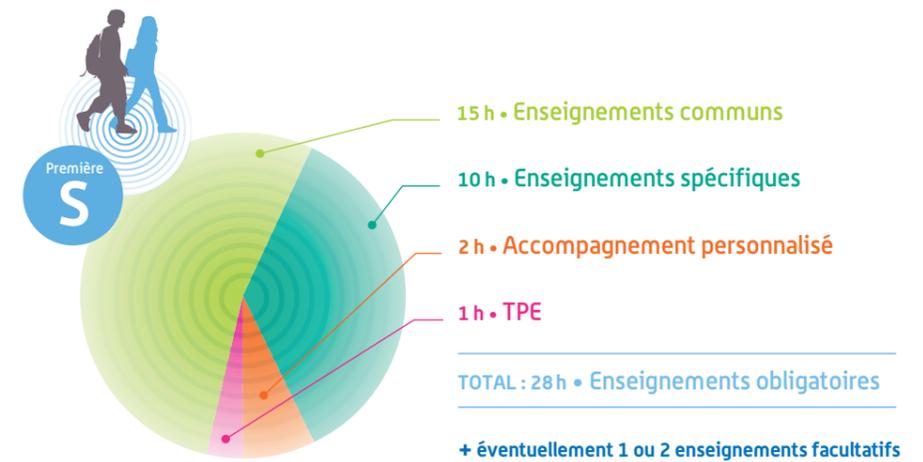
# LES NOUVELLES CLASSES DE première À LA RENTRÉE 2011

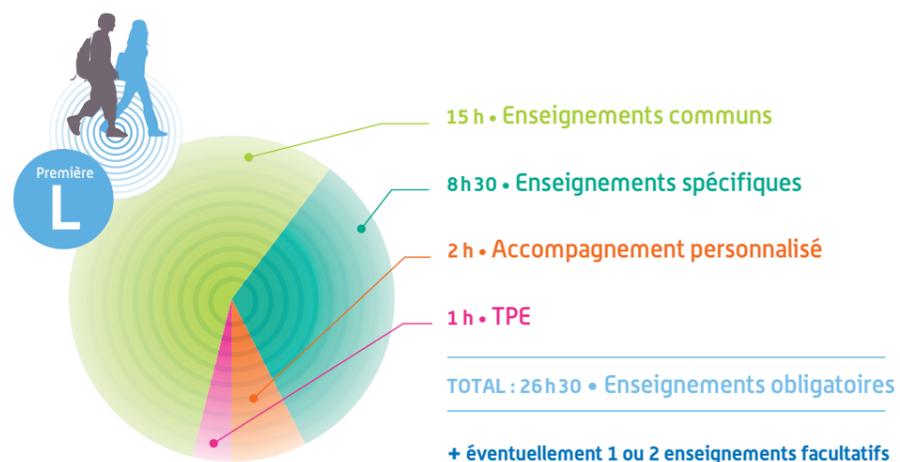


LES NOUVELLES CLASSES DE **première** À LA RENTRÉE 2011

## UN TRONC COMMUN IMPORTANT L'amorce de la spécialisation

Le nouvel aménagement des temps pédagogiques prend appui sur un ensemble d'enseignements communs





## LES NOUVELLES CLASSES de première générale

Les classes de première des trois séries générales ES, L et S comprennent :

- **des enseignements communs aux trois séries (60 % du total de l'horaire)**  
15 h sur un total hebdomadaire de 26,5 à 28 h selon les séries.  
Ils donnent une culture générale indispensable à la compréhension du monde moderne.
- **des enseignements spécifiques par série**  
Ils permettent d'amorcer une spécialisation qui sera plus fortement marquée en classe terminale dans la perspective d'études supérieures :
  - la plupart sont communs à tous les élèves de la série,
  - en série L, certains enseignements peuvent être optionnels (langue vivante 3, langue vivante 1 ou 2 approfondie, langues et cultures de l'Antiquité, enseignements artistiques, mathématiques).
- **les TPE (travaux personnels encadrés)** sont maintenus et évalués au baccalauréat.
- **des enseignements facultatifs**  
Deux au maximum : langues et cultures de l'Antiquité (latin, grec), langue vivante 3, arts ou éducation physique et sportive.

**Matières faisant l'objet d'une épreuve anticipée au baccalauréat :**

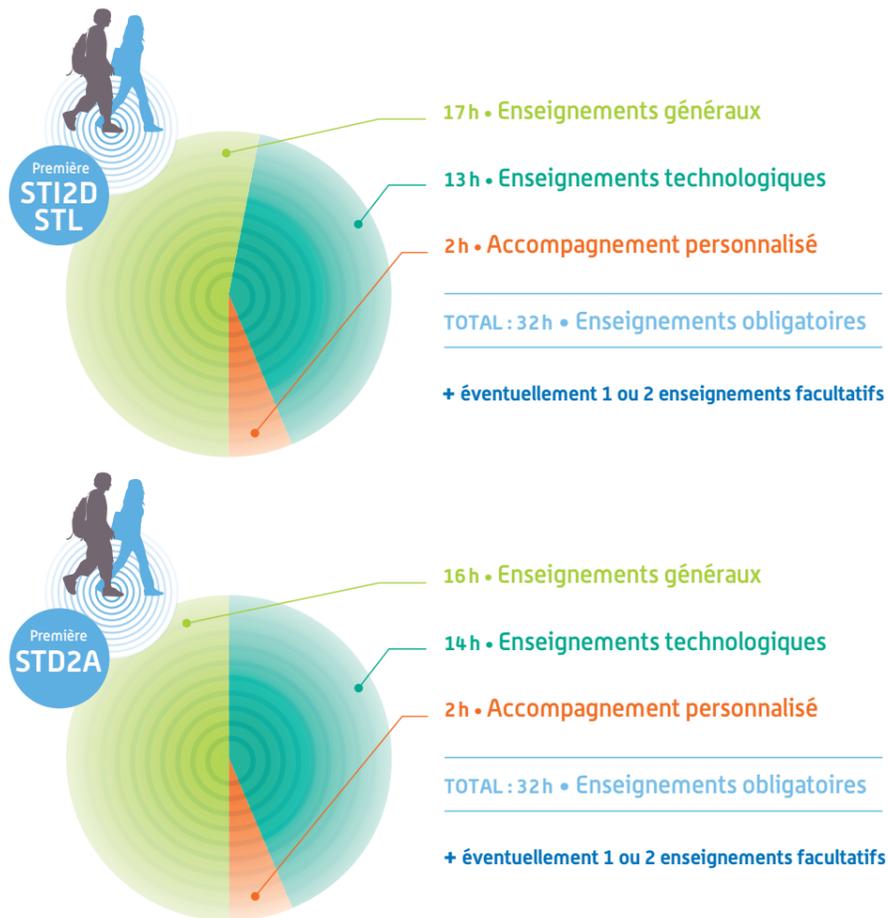
français, travaux personnels encadrés (séries ES, L et S), histoire -géographie (série S), sciences (séries ES et L).

## GRILLES HORAIRES DES CLASSES DE PREMIÈRE

### PREMIÈRE GÉNÉRALE

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	HORAIRES ÉLÈVE PAR SÉRIE		
	S	ES	L
<b>Enseignements communs</b>			
• Français	4 h	4 h	4 h
• Histoire-géographie	4 h	4 h	4 h
• Langue vivante 1 et 2	4 h 30	4 h 30	4 h 30
• Éducation physique et sportive	2 h	2 h	2 h
• Éducation civique, juridique et sociale	0 h 30	0 h 30	0 h 30
<b>Total enseignements communs</b>	<b>15 h</b>	<b>15 h</b>	<b>15 h</b>
<b>Enseignements spécifiques</b>	<b>S</b>	<b>ES</b>	<b>L</b>
• Mathématiques	4 h	3 h	
• Sciences : <b>série ES et L</b>		1 h 30	1 h 30
• Sciences : <b>série S</b>			
Physique-chimie	3 h		
Sciences de la vie et de la Terre ou sciences de l'ingénieur (7 h)	3 h		
• Sciences économiques et sociales		5 h	
• Littérature			2 h
• Littérature étrangère en langue étrangère			2 h
• Pour la série L, un enseignement obligatoire au choix : arts (5 h), arts du cirque (8 h), mathématiques, LV3, approfondissement en LV1 ou LV2, langues de l'Antiquité			3 h
<b>Total enseignements spécifiques</b>	<b>10 h</b>	<b>9 h 30</b>	<b>8 h 30</b>
<b>Accompagnement personnalisé</b>	<b>S</b>	<b>ES</b>	<b>L</b>
• Soutien, approfondissement, aide à l'orientation	2 h	2 h	2 h
<b>TPE : Travaux personnels encadrés</b>	<b>S</b>	<b>ES</b>	<b>L</b>
TPE	1 h	1 h	1 h
<b>HORAIRE TOTAL ÉLÈVE</b>	<b>28 h</b>	<b>27 h 30</b>	<b>26 h 30</b>
<i>Horaire pour les groupes à effectif réduit</i>	<i>9 h</i>	<i>7 h</i>	<i>7 h</i>

# LES NOUVELLES CLASSES de première des séries technologiques renouvelées



- De nouvelles séries Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) et Sciences et technologies de laboratoire (STL) avec des contenus renouvelés pour mieux préparer à la poursuite d'études supérieures.
  - Un tronc commun important comme en séries générales (français, histoire-géographie, langues vivantes 1 et 2, mathématiques, physique-chimie, éducation physique et sportive).
  - Des enseignements technologiques transversaux qui favorisent la polyvalence.
  - Un enseignement technologique spécifique qui permet à chaque élève d'approfondir un domaine de son choix.
- La série Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A).  
La formation technologique en arts appliqués fait l'objet d'une série à part entière.
- Comme en séries générales, deux heures hebdomadaires d'accompagnement personnalisé pour tous les élèves.
- Des enseignements facultatifs.  
Deux au maximum : arts et/ou éducation physique et sportive.

**Matières faisant l'objet d'une épreuve anticipée au baccalauréat :**  
français, histoire-géographie (séries STI2D, STL, STD2A).

## GRILLES HORAIRES DES CLASSES DE PREMIÈRE

### SÉRIES STI2D ET STL

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	HORAIRE ÉLÈVE PAR SÉRIE	
<b>Enseignements généraux communs aux séries STI2D et STL</b>	<b>STI2D</b>	<b>STL</b>
• Mathématiques	4 h	4 h
• Physique-chimie	3 h	3 h
• Français	3 h	3 h
• Histoire-géographie	2 h	2 h
• Langues vivantes 1 et 2	3 h	3 h
• Éducation physique et sportive	2 h	2 h
<b>Total enseignements généraux</b>	<b>17 h</b>	<b>17 h</b>
<b>Enseignements technologiques</b>	<b>STI2D</b>	<b>STL</b>
• Enseignement technologique en langue vivante 1	1 h	1 h
<b>Série STI2D :</b>		
• Enseignements technologiques transversaux	7 h	
• Un enseignement spécifique parmi les enseignements suivants :	5 h	
– Architecture et construction		
– Énergies et environnement		
– Innovation technologique et éco-conception		
– Systèmes d'information et numérique		
<b>Série STL</b>		
• Chimie-biochimie-sciences du vivant		4 h
• Mesure et instrumentation		2 h
• Un enseignement spécifique parmi les enseignements suivants :		6 h
– Biotechnologies		
– Sciences physiques et chimiques en laboratoire		
<b>Total enseignements technologiques</b>	<b>13 h</b>	<b>13 h</b>
<b>Accompagnement personnalisé</b>	<b>STI2D</b>	<b>STL</b>
• Soutien, approfondissement, aide à l'orientation	2 h	2 h
<b>HORAIRE TOTAL ÉLÈVE</b>	<b>32 h</b>	<b>32 h</b>

### SÉRIE STD2A

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	HORAIRE ÉLÈVE
<b>Enseignements généraux</b>	<b>STD2A</b>
• Français	3 h
• Histoire-géographie	2 h
• Langues vivantes 1 et 2	3 h
• Éducation physique et sportive	2 h
• Physique-chimie	3 h
• Mathématiques	3 h
<b>Total enseignements généraux</b>	<b>16 h</b>
<b>Enseignements technologiques</b>	<b>STD2A</b>
• Design et arts appliqués	13 h
• Design et arts appliqués en langue vivante 1	1 h
<b>Total enseignements technologiques</b>	<b>14 h</b>
<b>Accompagnement personnalisé</b>	<b>STD2A</b>
• Soutien, approfondissement, aide à l'orientation	2 h
<b>HORAIRE TOTAL ÉLÈVE</b>	<b>32 h</b>

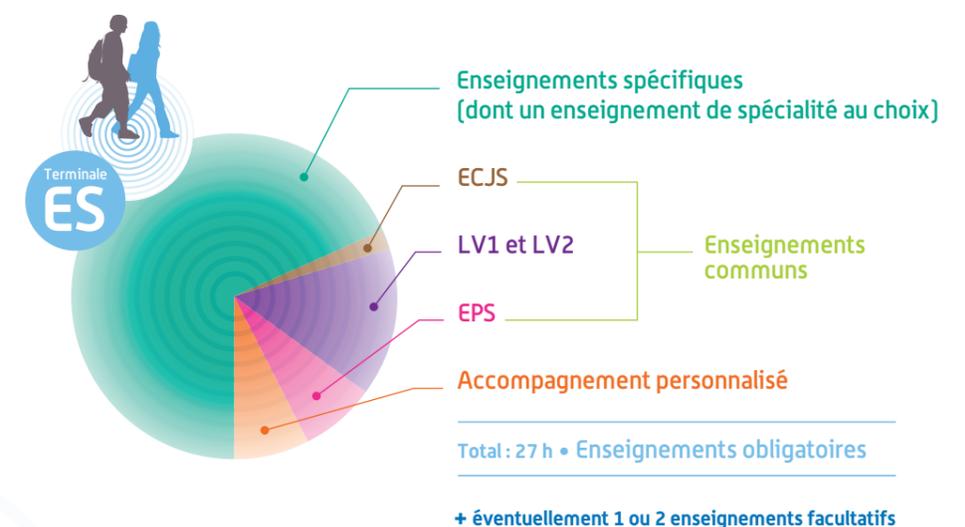
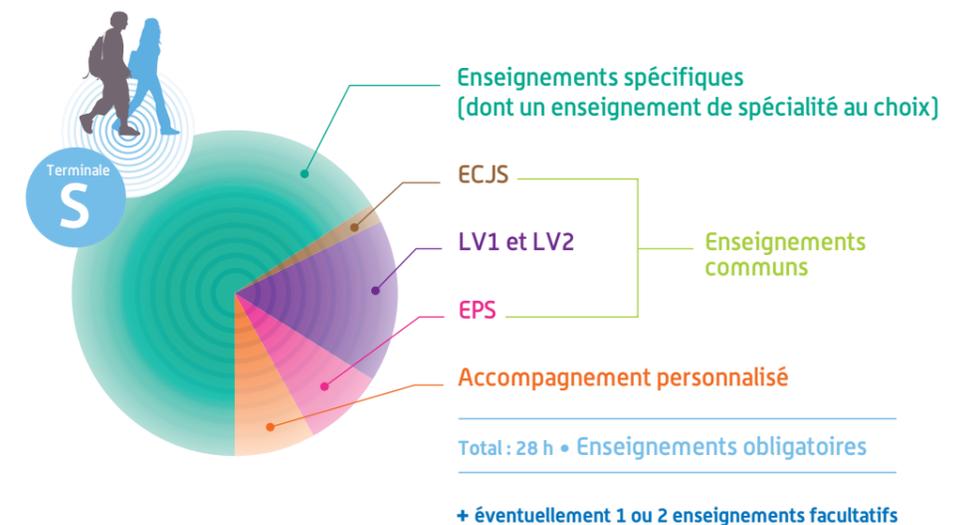
# LES NOUVELLES CLASSES terminales À LA RENTRÉE 2012

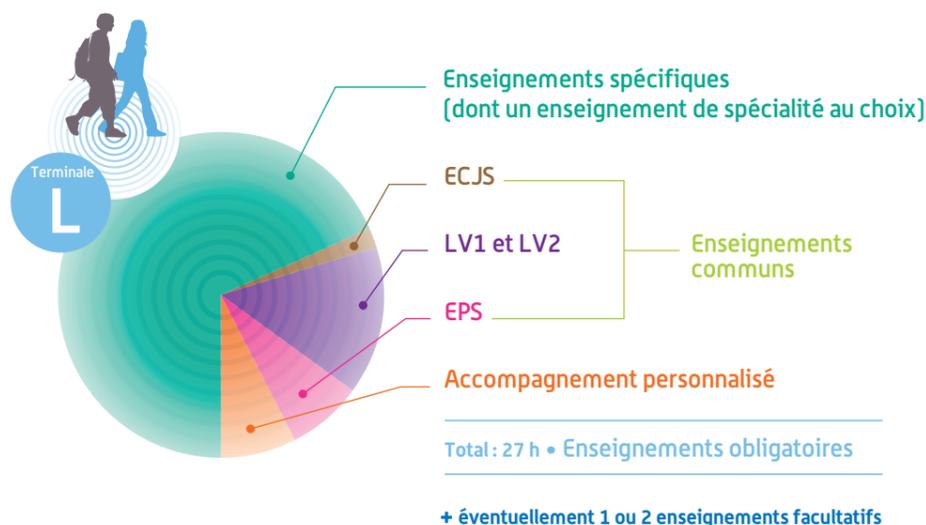


LES NOUVELLES CLASSES terminales À LA RENTRÉE 2012

## DES SÉRIES PLUS SPÉCIALISÉES qui préparent mieux à l'enseignement supérieur

Le nouvel aménagement des temps pédagogiques





## LA NOUVELLE ORGANISATION DES CLASSES terminales générales : le temps de la spécialisation

- **Des enseignements communs aux trois séries** [6 h 30 sur un horaire hebdomadaire total de 27 à 28 h selon les séries] :
  - langues vivantes 1 et 2
  - éducation physique et sportive
  - éducation civique, juridique et sociale
- **Des enseignements spécifiques : ils représentent près de 60 % du total de l'horaire.** Ce sont les enseignements qui caractérisent chaque série. Ils sont :
  - soit communs à tous les élèves d'une même série,
  - soit optionnels : ce sont les enseignements de spécialité. Ils permettent aux élèves d'acquérir des profils d'études diversifiés dans la perspective de choix d'une filière dans l'enseignement supérieur.

Leur palette a été enrichie : nouveaux enseignements de droit et grands enjeux du monde contemporain en série L, d'informatique et sciences du numérique en série S, de sciences sociales et politiques et d'économie approfondie en série ES.
- **Des enseignements facultatifs.** Deux au maximum : langues et cultures de l'Antiquité (latin, grec), langue vivante 3, arts ou éducation physique et sportive.

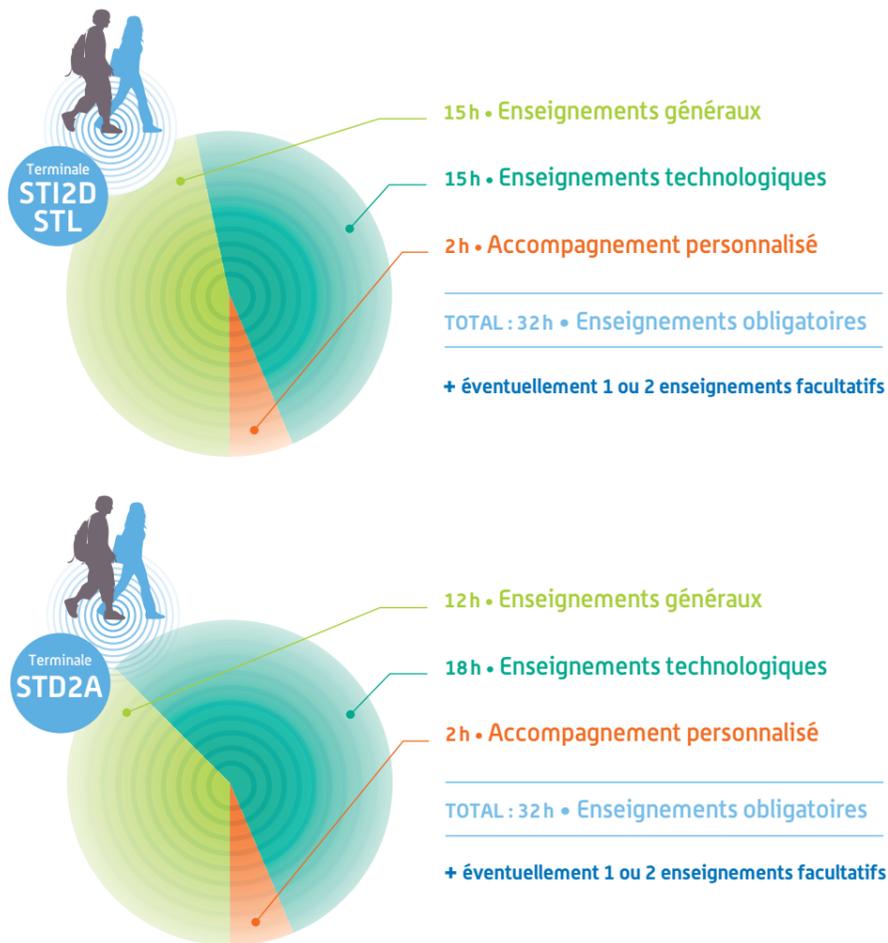
## GRILLES HORAIRES DES CLASSES TERMINALES

### TERMINALE GÉNÉRALE

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	HORAIRE ÉLÈVE PAR SÉRIE		
	S	ES	L
<b>Enseignements communs</b>			
• Langue vivante 1 et 2	4 h	4 h	4 h
• Éducation physique et sportive	2 h	2 h	2 h
• Éducation civique, juridique et sociale	0 h 30	0 h 30	0 h 30
<b>Total enseignements communs</b>	<b>6 h 30</b>	<b>6 h 30</b>	<b>6 h 30</b>
<b>Enseignements spécifiques</b>	<b>S</b>	<b>ES</b>	<b>L</b>
• Philosophie	3 h	4 h	8 h
• Histoire-géographie*		4 h	4 h
• Mathématiques	6 h	4 h	
• Physique-chimie	5 h		
• Sciences de la vie et de la Terre ou sciences de l'ingénieur (8 h)	3 h 30		
• Sciences économiques et sociales		5 h	
• Littérature			2 h
• Littérature étrangère en langue étrangère			1 h 30
• <b>Pour la série L (au choix) :</b> arts (5 h), arts du cirque (8 h), mathématiques (4 h), LV3, approfondissement en LV1 ou LV2, langues de l'Antiquité ou droit et grands enjeux du monde contemporain			3 h
• <b>Pour la série ES (au choix) :</b> mathématiques, sciences sociales et politiques ou économie approfondie		1 h 30	
• <b>Pour la série S (au choix) :</b> mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, informatique et sciences du numérique	2 h		
<b>Total enseignements spécifiques</b>	<b>19 h 30</b>	<b>18 h 30</b>	<b>18 h 30</b>
<b>Accompagnement personnalisé</b>	<b>S</b>	<b>ES</b>	<b>L</b>
• Aide personnalisée, approfondissement, autonomie, etc., en prenant appui sur les disciplines caractéristiques de la série	2 h	2 h	2 h
<b>HORAIRE TOTAL ÉLÈVE</b>	<b>28 h</b>	<b>27 h</b>	<b>27 h</b>
<i>Horaire pour les groupes à effectif réduit</i>	<i>10 h</i>	<i>6 h</i>	<i>6 h</i>

\* Possibilité pour les élèves de la série S de choisir un enseignement facultatif de 2 h.

# LA NOUVELLE CLASSE terminale des séries technologiques renouvelées



- À côté des enseignements technologiques transversaux dont le poids est réduit par rapport à la première, un enseignement spécifique permet à chaque élève d'approfondir un domaine de son choix.
- Des enseignements facultatifs.  
Deux au maximum : arts et/ou éducation physique et sportive.

## GRILLES HORAIRES DES CLASSES TERMINALES

### SÉRIES STI2D ET STL

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	HORAIRE ÉLÈVE PAR SÉRIE	
	STI2D	STL
<b>Enseignements généraux</b>		
• Mathématiques	4 h	4 h
• Physique-chimie	4 h	4 h
<b>Enseignements communs aux deux séries :</b>		
• Philosophie	2 h	2 h
• Langues vivantes 1 et 2	3 h	3 h
• Éducation physique et sportive	2 h	2 h
<b>Total enseignements généraux</b>	<b>15 h</b>	<b>15 h</b>
<b>Enseignements technologiques</b>	<b>STI2D</b>	<b>STL</b>
• Enseignement technologique en langue vivante 1	1 h	1 h
<b>Série STI2D :</b>		
• Enseignements technologiques transversaux	5 h	
• Un enseignement spécifique parmi les enseignements suivants :	9 h	
– Architecture et construction		
– Énergies et environnement		
– Innovation technologique et éco-conception		
– Systèmes d'information et numérique		
<b>Série STL :</b>		
• Chimie-biochimie-sciences du vivant		4 h
• Un enseignement spécifique parmi les enseignements suivants :		10 h
– Biotechnologies		
– Sciences physiques et chimiques en laboratoire		
<b>Total enseignements technologiques</b>	<b>15 h</b>	<b>15 h</b>
<b>Accompagnement personnalisé</b>	<b>STI2D</b>	<b>STL</b>
• Soutien, approfondissement, aide à l'orientation	2 h	2 h
<b>HORAIRE TOTAL ÉLÈVE</b>	<b>32 h</b>	<b>32 h</b>

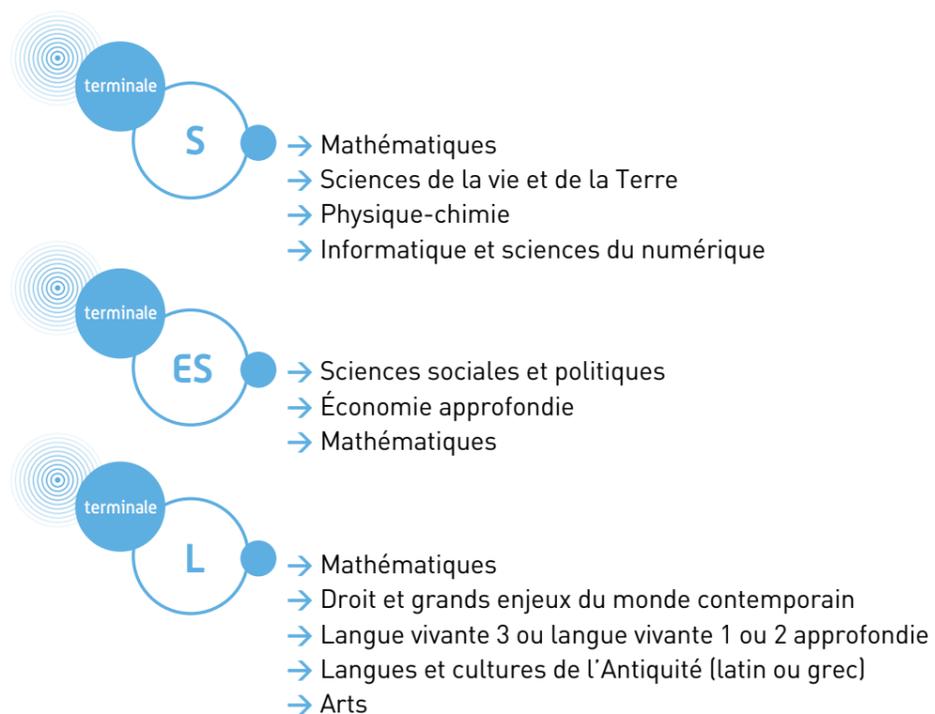
### SÉRIE STD2A

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	HORAIRE ÉLÈVE	
	STD2A	
<b>Enseignements généraux</b>		
• Philosophie	2 h	
• Langues vivantes 1 et 2	3 h	
• Mathématiques	3 h	
• Physique-chimie	2 h	
• Éducation physique et sportive	2 h	
<b>Total enseignements généraux</b>	<b>12 h</b>	
<b>Enseignements technologiques</b>		
• Design et arts appliqués	17 h	
• Design et arts appliqués en langue vivante 1	1 h	
<b>Total enseignements technologiques</b>	<b>18 h</b>	
<b>Accompagnement personnalisé</b>	<b>STD2A</b>	
• Soutien, approfondissement, aide à l'orientation	2 h	
<b>HORAIRE TOTAL ÉLÈVE</b>	<b>32 h</b>	

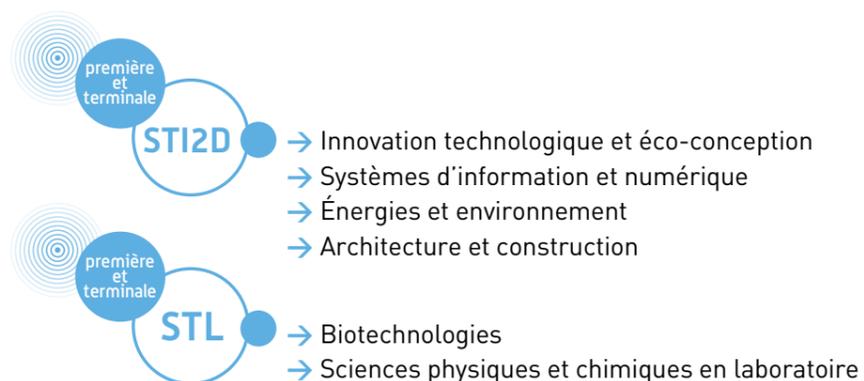
# LES ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES au choix

## Chaque élève choisit un enseignement parmi ceux proposés dans sa série

### En classe terminale des séries générales



### En classes de première et terminale des séries technologiques



# CYCLE TERMINAL Des innovations pour revaloriser l'ensemble des séries

- **En série L**, un enseignement obligatoire de littérature étrangère en langue étrangère est créé en première et terminale. En classe terminale, un enseignement de droit et grands enjeux du monde contemporain est ajouté à la liste des enseignements de spécialité.
- **En série ES**, un enseignement de spécialité au choix d'économie approfondie ou de sciences sociales et politiques est offert aux élèves en classe terminale.
- **En série S**, un nouvel enseignement de spécialité d'informatique et sciences du numérique est créé.
- **En séries ES, L et S**, le programme d'histoire-géographie en première est commun aux trois séries et couvre toute la période contemporaine. En classes terminales L et ES, un enseignement hebdomadaire de quatre heures est orienté vers les méthodes et les « outils ».
- **En série STI2D**, les nouveaux enseignements technologiques transversaux sont communs à tous les élèves. La polyvalence technologique qu'ils apportent permet une meilleure ouverture vers l'enseignement supérieur.
- **En série STL renouvelée**, un tronc commun de sciences appliquées en laboratoire est instauré pour tous les élèves.
- **En série STI2D, STL et STD2A**, un nouvel enseignement de technologie en langue étrangère est créé.

# GLOSSAIRE

## Accompagnement personnalisé

C'est un temps d'enseignement intégré à l'emploi du temps des élèves qui s'organise autour de trois activités principales : soutien, approfondissement et aide à l'orientation.

## Conseil pédagogique

Composé principalement d'enseignants, il a pour mission de favoriser la concertation pédagogique des actions menées au sein du lycée. Il formule notamment des propositions sur la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé et la constitution des groupes à effectif réduit.

## Enseignements de spécialité en séries générales

Enseignements spécifiques optionnels en classe terminale des séries générales : ils donnent un profil particulier pour aider l'élève à préparer son choix d'études supérieures. Un enseignement est à choisir parmi une liste dans chaque série :

- en série L : langues et cultures de l'Antiquité (latin ou grec) ; langue vivante 1 ou 2 renforcée, langue vivante 3, arts, droit et grands enjeux du monde contemporain ;
- en série ES : économie approfondie, sciences sociales et politiques, mathématiques ;
- en série S : mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, informatique et sciences du numérique.

## Enseignements d'exploration

Enseignements obligatoires nouvellement créés en classe de seconde, d'une durée d'une heure et demie par semaine (sauf exception), soit 54 heures annuelles. Ils visent à faire découvrir de nouvelles disciplines ainsi que les études supérieures et les domaines professionnels vers lesquels elles ouvrent.

## Enseignements facultatifs

Enseignements choisis par les élèves en plus des enseignements obligatoires. Par exemple, le latin ou le grec en série S.

## Enseignements spécifiques

Enseignements obligatoires propres à chaque série en classes de première et de terminale. Ils peuvent être communs à tous les élèves de la série ou choisis parmi une liste propre à chaque série.

## Groupes à effectif réduit

Proposés de la seconde à la terminale, ils permettent une mise en œuvre adaptée de tout ou partie d'un enseignement (travaux pratiques en sciences, travaux dirigés, séances en laboratoire de langue ou salle informatique, etc.).

## Groupes de compétences

Ils permettent de regrouper les élèves en cours de langues vivantes en fonction de leurs besoins. Les « compétences » désignent les 5 compétences langagières du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) (compréhension orale, compréhension écrite, expression orale en continu, expression écrite, interaction orale).

## Livret de compétences expérimental

Expérimenté depuis la rentrée 2010, il atteste des compétences et potentiels de l'élève, développés dans le cadre scolaire mais aussi au-delà.

## Référent culture

C'est un professeur volontaire chargé d'animer la vie culturelle au sein du lycée et de nouer des partenariats avec les structures culturelles.

## Stages de remise à niveau

Ce sont des stages destinés à éviter le redoublement. Organisés au cours de l'année scolaire ou pendant les vacances, ils sont proposés aux élèves sur la base du volontariat et sur avis du conseil de classe.

## Stages passerelles

Ce sont des stages destinés à donner aux élèves les compléments nécessaires pour changer d'orientation. Ils portent notamment sur les contenus et les méthodes spécifiques à la série que l'élève souhaite rejoindre. Ils sont organisés pendant l'année scolaire ou les vacances.

## TPE

Les travaux personnels encadrés permettent aux élèves de mener un travail collectif et pluridisciplinaire. Ils sont évalués au baccalauréat en fin de première.

## Tutorat

Il est proposé à chaque élève dès la classe de seconde pour l'aider dans son parcours de formation et d'orientation.

## LE CALENDRIER de mise en œuvre de la réforme

### ● Depuis la rentrée 2010

Classe de **seconde** générale et technologique

### ● Rentrée 2011

Classe de **première**

### ● Rentrée 2012

Classe **terminale**

# UN LYCÉE QUI ASSURE LA RÉUSSITE DE CHAQUE ÉLÈVE

[education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)